

## Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)

Divulgence des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : juillet à septembre

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition trimestriel	Coût de service mensuels
		Actifs	En réserve		
Rogers	Cellulaire	1005	79	4 940,39 \$	16 008,31 \$
Rogers	Tablette	9	1	- \$	74,66 \$
Rogers	Clé Internet	3	3	- \$	56,10 \$
Telus	Cellulaire	143	0	3 863,10 \$	3 034,01 \$
Telus	Tablette	4	0	- \$	82,80 \$

### Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.

Données comptabilisées au 30 septembre 2018.